



## Comment me faire rembourser de débits abusifs

Par **Tinou00**, le **07/02/2014 à 16:36**

Bonjour, j'ai commandé 2 crèmes antirides pour deux fois 4,5 euros. C'était une promotion...  
Depuis 2 autres colis sont arrivés sans que je ne passe aucune commande et j'ai été prélevée 2 fois 69,90 fin décembre et 2 fois 74,95 fin janvier. Comment arrêter cette spirale?  
Merci

Par **moisse**, le **07/02/2014 à 16:43**

Bonjour,  
a) contester auprès de la banque les paiements effectués à l'aide de votre carte sans le code.  
Vous aurez un ou 2 documents à remplir.  
Cela doit se faire dans les 70 jours de l'envoi du relevé de banque  
b) considérer que la carte bancaire est compromise et y faire opposition.

Par **Lag0**, le **07/02/2014 à 19:17**

Bonjour,  
Il faut aussi bien relire l'offre à laquelle vous avez répondu. Bien souvent, il ne s'agit pas d'un achat ponctuel mais d'un "abonnement" pour x produits par mois. Si c'est le cas, il faut résilier cet abonnement.